**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Cour des comptes

Audit de la promotion d'une alimentation équilibrée et de l'activité physique auprès des enfants et des jeunes

Concrétiser la stratégie de promotion de la santé et renforcer la coordination sur le terrain

La Cour des comptes a audité les actions que la Direction générale de la santé (DGS) soutient et coordonne pour prévenir le surpoids et l'obésité chez les enfants et les jeunes. La planification, le déploiement ainsi que l'évaluation peuvent être améliorés.

Un enfant sur six est en surpoids ou obèse en Suisse et cette proportion tend à augmenter. L'obésité infantile persistant souvent à l'âge adulte, les actions auprès de cette population sont essentielles. Si la promotion de la santé constitue une priorité de la politique sanitaire du canton, peu de moyens lui sont toutefois dévolus alors que les enjeux financiers à long terme sont particulièrement importants.

Plusieurs partenaires, publics et subventionnés, sont actifs sur le territoire vaudois. La DGS est chargée de la stratégie cantonale et de la coordination des différentes prestations. Elle collabore avec Unisanté (Centre universitaire de médecine générale et santé publique) et l'AVASAD (Association vaudoise d'aide et de soins à domicile), institutions autonomes placées sous la surveillance de la DGS. En outre, la DGS est responsable de la santé scolaire conjointement avec la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ).

La Cour constate que la stratégie de promotion de la santé est trop synthétique. Les objectifs n'ont pas été attribués aux différents acteurs et ils ne sont pas chiffrés. En raison de données incomplètes, la DGS ne connait que partiellement l'étendue de la problématique du surpoids et de l'obésité chez les enfants. Elle n'a pas non plus de vue globale sur les dépenses consacrées aux différentes thématiques de promotion.

La Cour estime que la DGS peine parfois à assumer son rôle de responsable stratégique auprès d'Unisanté et de l'AVASAD et à leur déléguer les tâches opérationnelles. D'un côté, la DGS s'implique directement dans des projets qui

devraient être menés par Unisanté. Il en résulte un manque de clarté sur son périmètre d'action et une mise en œuvre ralentie. A l'inverse, la DGS et la DGEJ ne supervisent pas suffisamment les activités de l'AVASAD en milieu scolaire et leurs attentes ne sont pas clairement précisées.

Enfin, la collaboration entre Unisanté et l'AVASAD est insuffisante. Aucune convention de collaboration ne formalise les liens entre ces deux acteurs du terrain, qui consacrent parfois des ressources aux mêmes activités et ne s'assurent pas systématiquement que les bénéficiaires des mesures sont ceux qui en ont le plus besoin.

La Cour a identifié trois axes d'amélioration qui visent à garantir que les actions menées sont évaluées sur la base de données fiables. Elles ont également pour but d'améliorer la coordination entre les acteurs et de combler les lacunes constatées au niveau de l'analyse des besoins des régions et des bénéficiaires de prestations.

La Cour adresse huit recommandations à la DGS, qui en accepte sept, avec une réserve pour trois d'entre elles. Une de ces recommandations concerne également la DGEJ, qui la refuse. Trois recommandations sont adressées aux acteurs du terrain, une à Unisanté et deux à l'AVASAD, qui les acceptent.

Le rapport, sa synthèse ainsi qu'une capsule vidéo sont librement accessibles sur le site de la Cour des comptes du canton de Vaud : www.vd.ch/cdc.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 21 septembre 2022

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

Nathalie Jaquerod, vice-présidente, magistrate responsable, Cour des comptes,
nathalie.jaquerod(at)vd.ch

LIEN(S)

Rapport 78 et sa synthèse
Vidéo de présentation